



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 janvier 2025

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH  
REÇU LE

29 JAN. 2025

A LA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14

Absences : 5

Procuration : 1

Date de convocation : 13/01/2025

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,  
Mmes Nathalie DURAND, Mireille JOLY  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,  
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, Caroline KIGER (donne pouvoir à Mme Nathalie  
VERRIER), MM. Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA

Délibération 4/2025

**Objet : Consultation de la CCSAL sur la collecte des bioproduits résiduels ménagers**

Monsieur le Maire lit le courrier de M. ULMANN, Président de la CCSAL, relatif au projet de traitement des bioproduits résiduels alimentaires ménagers des communes de la CCSAL, aux frais des ménages qui depuis 2000, lors de la mise en place de la « Pesée embarquée », pratiquent efficacement le compostage individuel initié à l'origine par la Com Com Porte d'Alsace, avec la « Pesée embarquée » pour réduire l'empreinte carbone globale de la collecte.

M. le Maire attire l'attention sur les chiffres de caractérisation 2023, annoncés par M. le Président ULMANN pour la CCSAL, chiffres qui à hauteur de 11 kg/hbt/an sont très loin du seuil de 35 kg/hbt/an fixés par la réglementation générale.

M. le Maire prend acte de la démonstration par M. ULMANN de la bonne gestion de la valorisation des biodéchets alimentaires sur le territoire de la CCSAL, grâce au compostage individuel, et s'interroge sur l'émergence d'un projet exogène qui propose de marginaliser le compostage individuel, d'aggraver significativement le bilan carbone lié aux apports aux points de collecte par les particuliers et aux collectes par les prestataires.

M. le Maire attire l'attention des Conseillers, sur le fait qu'à raison de 272 foyers pour la population de la commune de Manspach, et 30€/an par foyer de facturation supplémentaire (8160 €) pour financer ce genre de collecte, dont le bilan environnemental est catastrophique, on nous demande de faire payer et donc de punir les ménages qui compostent pour payer un service qu'ils n'utilisent pas.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **donne un avis défavorable** à l'émergence du projet de collecte de biodéchets ménagers dans la commune de Manspach.

Certifié exécutoire

Manspach, le 29.01.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN